

Épargne responsable : vers la création d'un nouveau label ?



© 2022 Les Echos Publishing

Pour tenter d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris et réaffirmés lors de la COP26 de Glasgow, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance cherche à verdir l'économie et la finance en France. Ainsi, pour aider les Français à investir leurs économies dans des produits d'épargne vertueux, plusieurs labels ont été créés : le label ISR et le label Greenfin. Rappelons que le label ISR vise à identifier facilement les fonds pratiquant l'investissement responsable et à leur donner ainsi un gage de confiance et de crédibilité. Le label Greenfin, quant à lui, s'adresse aux acteurs financiers qui optent pour des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité de s'appuyer notamment sur 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique (énergie, gestion des déchets et contrôle de la pollution...). En outre, les fonds labellisés doivent s'appuyer sur des critères ESG et exclure de leur sélection les entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Dans un rapport remis début mars 2022 au ministre de l'Économie et des Finances, la création d'un nouveau label dédié à la transition climatique est recommandée. Selon les auteurs du rapport, il apparaît nécessaire de créer, aux côtés du label ISR français, qui est un label ESG généraliste, un label Transition Climat spécifique permettant de couvrir la transition carbone avec un marqueur clair, en mesure de

valoriser les investissements dans la transition carbone et pas uniquement dans les actifs déjà considérés comme verts.

Même si les différents labels créés ces dernières années constituent une avancée, le rapport souligne le manque de marqueurs clairs permettant d'évaluer l'impact en CO2 et d'apprécier la pertinence des différentes solutions d'épargne au regard des enjeux de la transition climat. À cet égard, il conviendrait de distinguer les labels représentatifs de l'ESG, c'est-à-dire une vision de l'entreprise au service de l'ensemble de ses parties prenantes et non seulement de ses actionnaires, des labels d'impact climat stricto sensu.

Pour imaginer un nouveau label, la constitution d'un groupe de travail doit être envisagée. Un groupe de travail composé des sociétés de gestion, de l'Autorité des marchés financiers et de la direction générale du Trésor. Affaire à suivre, donc...

[Rapport Perrier – Faire de la place financière de Paris une référence pour la transition climatique](#)

© 2022 Les Echos Publishing